Association NATAPH
Nature Accessible à Tous –
Accueil de Personnes Handicapées

BULLETIN D'ADHÉSION 2023/2024

Les licences permettent à NATAPH de bénéficier de subventions nécessaires à son fonctionnement.

Nom et prénom : …… Date de naissance : …../…../……
Nom de jeune fille :……Lieu de naissance ……
Adresse postale : …….....
……
Tél. fixe/mobile : ……..…..……/……..…… Adresse e-mail : ……..……..
Nom et prénom de la personne à prévenir en cas d'accident : ……
Tél. fixe/mobile de la personne à prévenir en cas d'accident : ……

1. Adhésion NATAPH + Licence FFCAM* : *(2 possibilités)*

☐ **Responsabilité Civile (RC) :** Cotisation club + Licence FFCAM avec : une assurance en RC et une assistance juridique en cas de dommage causé à autrui.

☐ **Individuelle Accident (IA) :** Cotisation club + Licence FFCAM avec : une assurance en RC, une assistance juridique, et une assurance de personne couvrant les frais de secours, de rapatriement médical et les frais médicaux pour différents sports de montagne**.

FFCAM : VOTRE SITUATION	TARIF RC	✓	TARIF IA	✓
ADULTE : + de 24 ans (né-e avant le 01/01/2000)	65.10 €		87.10 €	
JEUNE : 18 à 24 ans (né-e du 01/01/2000 au 31/12/2005)	52.10 €		69.10 €	
ENFANT : – de 18 ans (né-e à partir du 01/01/2006)	47.10 €		64.10 €	
ADULTE + de 65 ans et CAF 10 ans (né-e avant le 01/01/1959 et CAF avant le 01/09/2014)	55.10 €		77.10 €	
Licence conjoint *même club*	48.10 €		70.10 €	
Licence enfant de 18 à 24 ans *même club* (né-e du 01/01/2000 au 31/12/2005)	41.10 €		58.10 €	
Licence enfant – de 18 ans *même club* (né-e à partir du 01/01/2006)	35.60 €		52.60 €	

2. Adhésion NATAPH + Licence FFHandisport* :

☐ **Responsabilité Civile (RC) +Individuelle Accident (IA) :** Cotisation club + Licence FFHandisport procurant : une assurance en RC et une assurance de personne couvrant les frais de secours, de rapatriement médical et les frais médicaux pour la pratique de la randonnée uniquement**.

FFHANDISPORT	TARIF RC + IA	✓
Tarif unique	51 €	

3. Adhésion NATAPH (sans aucune licence) :

☐ **Participants sans licence, ou licenciés autre club** (*votre n° de licence : ……).* **20 €**

4. Don à l'association NATAPH (en plus d'une adhésion) :

☐ **Vous voulez soutenir notre action associative solidaire :** Effectuez un don à NATAPH, déductible à 66% de vos impôt grâce au reçu fiscal que nous vous remettrons. **Je fais un don de : …… €**

Pièces à fournir :

☐ Un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de la randonnée.
☐ Le règlement de …… € en espèces, ou par chèque à l'ordre de NATAPH.
☐ J'autorise NATAPH à diffuser des photos où j'apparais : ○ oui ○ non

Date : Signature :

* FFCAM : Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne (www.ffcam.fr). FFHandisport (www.handisport.org)
** Détail des garanties sur demande dans les notices d'assurance éditées par les fédérations sportives.

Renvoi adhésions : Simone Calmettes, Domaine des eaux vives, 3 allée des sorbiers, 66000 Perpignan
Renseignements Rando Pour Tous : laura.nataph@gmail.com - 06 37 80 17 34 - www.rando-handicap.fr
Association NATAPH - www.rando-handicap.fr - N° SIRET 498 924 703 000 032

Charte des adhérents de l'association NATAPH

Objectif de l'association

« L'association NATAPH (Nature Accessible à Tous – Accueil de Personnes Handicapées), fondée en 2006, a pour but de favoriser l'accès à la découverte des espaces naturels pour tous les publics. Elle privilégie l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des activités qu'elle propose, dans un esprit de partage et d'enrichissement pour tous » (extrait des statuts).

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement spécifique, adapté à leur type et degré de handicap, les personnes à mobilité réduite de la joëlette.

Organisation des randonnées

Les randonnées sont organisées par des professionnelles de l'activité randonnée, détentrices d'un Brevet d'État ou Diplôme d'État d'Accompagnateur en Montagne.

Les AEM (accompagnatrices en montagne) organisent les randonnées (choix du parcours, horaires, inscriptions, gestion du groupe et aléas).

Elles ont la charge du groupe du début de la randonnée à sa fin et prennent les décisions nécessaires à la sécurité du groupe et au bon déroulement de la randonnée.

Les AEM font au mieux pour répondre aux demandes et proposent des sorties variées (lieux, thèmes, niveau de difficulté…) mais il est évident qu'une seule randonnée ne peut répondre aux attentes de tous.

Les adhérents

- Les adhérents valides aident à l'accompagnement dans la mesure de leurs capacités (conduite de joëlette, guidage, transport, repas…).
- Il est important que les adhérents respectent leur engagement sur une randonnée, sauf en cas de force majeure. (Pensez à bien vérifier votre disponibilité avant de vous inscrire).
- C'est une adhésion à l'association, et non pas aux Randos Pour Tous : NATAPH propose d'autres sorties ayant des besoins en bénévoles et offrant des places aux personnes en situation de handicap.
- Les Randos Pour Tous sont réservées aux adhérents de l'association.
- Les places ne sont pas exigibles du fait du statut d'adhérent mais dépendent des caractéristiques du groupe et de la randonnée.

Les maîtres-mots :

Bienveillance, Entraide, Solidarité

Signature de l'adhérent, précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :